DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE D'EPINAL DURANT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A compter du lundi 26 octobre 2020, et jusqu'à la fin des travaux d'assainissement,

- **la circulation sera mise à sens alternés, réglée par feux tricolores rue d'Epinal, entre le n°41 et le n°49.**

Article 2 : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 5 octobre 2020

Le Maire,

David VALENCE